

**Appel à candidatures :**

<b>Année de campagne :</b>	2026
<b>N° appel à candidatures :</b>	13
<b>Publication :</b>	17/06/2026
<b>Etablissement :</b>	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
<b>Lieu d'exercice des fonctions :</b>	Université Bordeaux Montaigne
<b>Section1 :</b>	22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
<b>Composante/UFR :</b>	UFR Humanités- Département Histoire
<b>Laboratoire 1 :</b>	EA2958(199914278D)-UR 2958 CENTRE D'ETUDES DES ...
<b>Quotité du support :</b>	Temps plein
<b>Date d'ouverture des candidatures :</b>	17/06/2026
<b>Date de clôture des candidatures :</b>	24/06/2026, 16:00 heures (heure de Paris)
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	16/06/2026

**Contacts et adresses correspondance :****Contact pédagogique et scientifique :**

<b>Contact administratif:</b>	MALLE Cécile
<b>N° de téléphone:</b>	05.57.12.45.11
<b>N° de fax:</b>	.
<b>E-mail:</b>	cecile.malle@u-bordeaux-montaigne.fr
<b>Dossier à déposer sur l'application :</b>	<a href="https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&amp;num_form=1">https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&amp;num_form=1</a>

**Spécifications générales de cet appel à candidatures :**

<b>Profil appel à candidatures :</b>	ATER Histoire contemporaine
<b>Job profile :</b>	ATER Histoire contemporaine
<b>Champs de recherche EURAXESS :</b>	Other -

## FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

### D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

#### Conditions de recrutement :

Statut	ATER
Section CNU	22
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département d'histoire
Filière de formation concernée	Licence, master, préparations concours
Laboratoire de Recherche de rattachement	CEMMC - 2958

**Date limite d'envoi des dossiers** **24 juin 2026**  
**Envoi des dossiers par voie dématérialisée :**  
[https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita\\_fo/?num\\_cg=67&num\\_form=1](https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1)

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

#### Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

#### Enseignement et besoins pédagogiques : histoire contemporaine → 22<sup>e</sup> section

L'ATER recruté(e) interviendra à tous les niveaux de la licence, en histoire contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) et complètera son service en master recherche. Il/Elle interviendra également dans la préparation aux concours d'enseignement, notamment dans la nouvelle question de contemporaine à l'agrégation d'histoire (régimes et mouvements autoritaires en Europe, 1918-1939).

#### Activité de recherche :

L'ATER recruté(e) participera aux travaux d'au moins un des quatre axes du CEMMC (quinquennal 2021-2026) en fonction de ses spécialités : dynamiques et territoires du pouvoir du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours (axe 1) ; ville rêvée, ville imaginée, ville vécue (axe 2) ; productions, consommations, environnement (axe 3) ; circulations et échanges en Europe centrale et orientale, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles (axe 4 transversal).